

CONDITIONS DU PROGRAMME DE PARRAINAGE URBANITAE

Dernière mise à jour : octobre 2026

1. Objet du programme

Urbanitae met à la disposition de ses utilisateurs un programme de parrainage permettant à un utilisateur inscrit d'inviter de nouveaux utilisateurs à s'inscrire et à investir via Urbanitae.

Lorsque l'utilisateur invité remplit les conditions prévues dans les présentes conditions, la personne qui l'a invité et le nouvel utilisateur recevront chacun une récompense financière dont le montant dépendra du montant du premier investissement réalisé par l'utilisateur invité.

2. Qui peut participer

Toute personne inscrite sur Urbanitae peut participer en tant qu'utilisateur parrain.

Il n'est pas nécessaire d'avoir préalablement réalisé un investissement pour participer au programme de parrainage.

L'utilisateur parrain doit disposer d'un compte Urbanitae actif et utiliser son lien personnel de parrainage pour effectuer la recommandation.

3. Qui peut être un utilisateur invité

Aux fins du programme de parrainage, est considéré comme utilisateur invité toute personne qui :

- n'était pas déjà inscrite sur Urbanitae ;
- accède au processus d'inscription via le lien personnel de parrainage d'un autre utilisateur ;
- finalise correctement son inscription sur Urbanitae ; et

- réalise un premier investissement remplissant les conditions prévues dans les présentes conditions.

Une personne déjà inscrite sur Urbanitae avant d'utiliser le lien de parrainage ne pourra pas rattacher ultérieurement son compte au programme de parrainage.

4. Lien personnel de parrainage

Chaque utilisateur dispose d'un lien personnel et unique de parrainage, accessible depuis son Espace privé Urbanitae, dans la rubrique « Inviter ».

Pour que le parrainage puisse être correctement identifié et ouvre droit à la récompense, le nouvel utilisateur doit s'inscrire en utilisant ce lien.

L'utilisation d'autres liens, codes, modes d'inscription ou processus ne permettant pas d'identifier correctement le parrainage n'ouvrira pas droit à la récompense du programme.

5. Premier investissement et montant minimum

La récompense est déterminée exclusivement en fonction du montant du **premier investissement réalisé par l'utilisateur invité**.

Pour générer une récompense, ce premier investissement doit être d'au moins **500 €**.

Les investissements réalisés ultérieurement ne seront pas ajoutés au premier investissement afin de calculer une récompense plus élevée.

Par exemple, si l'utilisateur invité réalise initialement un investissement de 1 500 € puis effectue un second investissement, la récompense sera calculée uniquement sur les 1 500 € correspondant à son premier investissement.

Les investissements sur Urbanitae doivent être réalisés par **multiples de 10 €**.

6. Montant des récompenses

Le montant de la récompense pour chacune des parties dépendra du montant du premier investissement de l'utilisateur invité :

- Premier investissement de 500 € à 1 500 € : 25 € pour l'utilisateur parrain et 25 € pour l'utilisateur invité.
- Premier investissement supérieur à 1 500 € et jusqu'à 3 000 € : 50 € pour chacun.
- Premier investissement supérieur à 3 000 € : 75 € pour chacun.

La récompense ordinaire maximale par nouvel utilisateur parrainé est donc de **75 € pour chacune des parties**.

7. Nombre d'invitations

Il n'existe aucune limite au nombre de personnes qu'un utilisateur peut inviter dans le cadre du programme de parrainage.

Chaque nouvel utilisateur qui remplit individuellement les conditions prévues dans les présentes conditions pourra générer la récompense correspondante.

Urbanitae se réserve le droit d'établir à l'avenir des limites au nombre d'invitations ou de récompenses qu'un utilisateur peut générer. Toute limitation ainsi mise en place sera communiquée aux utilisateurs et n'affectera pas les récompenses déjà générées conformément aux conditions en vigueur à chaque moment.

8. Moment et mode de versement

Les récompenses seront versées sur le wallet Urbanitae de chaque utilisateur au cours des **dix premiers jours du mois suivant la clôture du financement du projet** dans lequel l'utilisateur invité a réalisé son premier investissement.

Le versement sera effectué directement sur le solde du wallet associé au compte de l'utilisateur.

Le droit à la récompense est personnel et incessible.

9. Projets n'atteignant pas leur objectif de financement

Si le projet dans lequel l'utilisateur invité réalise son premier investissement n'atteint pas son objectif de financement et que le capital investi est remboursé, **aucune récompense au titre du programme de parrainage ne sera générée.**

Aucune récompense ne sera générée ou, le cas échéant, la récompense pourra être annulée ou réclamée lorsque l'utilisateur parrain ou l'utilisateur invité ne respecte pas les conditions du présent programme ou les obligations contractuelles applicables dans le cadre de sa relation avec Urbanitae.

10. Compatibilité avec d'autres promotions

Les récompenses générées par différents utilisateurs invités sont cumulables entre elles. Ainsi, **un même utilisateur pourra recevoir autant de récompenses que de nouveaux utilisateurs invités remplissant individuellement les conditions** prévues dans les présentes conditions.

Toutefois, **la récompense correspondant à un même utilisateur invité ne pourra pas être cumulée avec d'autres promotions, bonus ou avantages extérieurs au programme de parrainage qu'Urbanitae pourrait proposer** et qui seraient applicables au même investissement ou à la même opération. En cas de cumul possible, seule la bonification du montant le plus élevé sera appliquée.

Aux fins du programme de parrainage, seul le premier investissement réalisé par chaque utilisateur invité sera pris en compte. Les investissements ultérieurs, même lorsqu'ils sont réalisés dans le même projet, ne généreront pas de nouvelles récompenses et ne seront pas cumulés afin d'augmenter la récompense correspondant à cet utilisateur.

11. Participation des personnes morales

Le programme de parrainage ne pourra pas être utilisé pour inviter une personne morale qui serait l'utilisateur inscrit lui-même, ni des sociétés dans lesquelles cet utilisateur détient, directement ou indirectement, une participation égale ou supérieure à 25 % ou exerce une fonction d'administration.

12. Champ territorial

Le programme de parrainage n'est pas limité à un pays déterminé.

Peuvent y participer les utilisateurs pouvant s'inscrire et investir via Urbanitae conformément aux conditions d'accès et d'utilisation de la plateforme et remplissant les exigences prévues dans les présentes conditions.

13. Durée

Le programme de parrainage d'Urbanitae est permanent et restera en vigueur tant qu'Urbanitae n'en annoncera pas la modification ou la fin.

Urbanitae pourra modifier les conditions du programme, le montant des récompenses ou mettre fin au programme, tout en respectant dans tous les cas les récompenses déjà générées conformément aux conditions en vigueur à chaque moment.

À ces fins, **le droit à la récompense sera considéré comme acquis au moment de la clôture du financement du projet dans lequel l'utilisateur invité a réalisé son premier investissement**, sous réserve que les autres conditions et exigences prévues dans les présentes conditions pour l'obtention de la récompense aient été remplies.

14. Fiscalité

À l'heure actuelle, les récompenses du programme de parrainage sont versées sans application de retenue à la source.

Urbanitae pourra à l'avenir appliquer le traitement fiscal correspondant conformément à la réglementation en vigueur et informera les utilisateurs de toute modification pertinente à cet égard.

Lorsqu'il sera nécessaire d'appliquer ce traitement en fonction des récompenses cumulées par un utilisateur, Urbanitae en informera l'utilisateur concerné.

Les obligations fiscales découlant de ce programme de parrainage relèvent de la seule responsabilité de l'utilisateur inscrit. Urbanitae ne fournit pas de conseil fiscal et respectera ses obligations déclaratives auprès de l'administration fiscale espagnole conformément à la réglementation en vigueur.

15. Utilisation appropriée du programme

Le programme de parrainage est destiné à permettre aux utilisateurs de recommander de bonne foi la plateforme Urbanitae à de nouveaux utilisateurs qui ne sont pas encore inscrits.

Urbanitae se réserve le droit de ne pas verser, d'annuler ou de réclamer des récompenses lorsqu'elle détecte, entre autres, l'un des comportements suivants : (i) se parrainer soi-même ou utiliser les données ou comptes d'autres personnes, (ii) créer des comptes faux ou en double, ou communiquer des données inexactes, ou (iii) manipuler de toute autre manière le programme de parrainage.

16. Modification du programme

Urbanitae pourra modifier les présentes conditions lorsque cela s'avère nécessaire pour des raisons opérationnelles, commerciales, légales ou réglementaires.

Les conditions applicables à chaque récompense seront celles en vigueur au moment où les conditions ouvrant droit à celle-ci seront remplies, conformément aux modalités prévues à l'article 13 des présentes conditions.

La participation au programme après communication d'une modification des présentes conditions vaudra acceptation des nouvelles conditions par l'utilisateur.

17. Service aux utilisateurs

Pour toute question relative au fonctionnement du programme de parrainage, les utilisateurs peuvent contacter l'équipe Relations Investisseurs d'Urbanitae via les canaux habituels d'assistance.

18. Informations légales et protection des données

La participation au programme est également soumise aux conditions générales d'Urbanitae et à sa politique de confidentialité.

•urbanitae

- Urbanitae Real Estate Platform, S.L.
- B88393962
- Calle Castelló, 23, 1er étage, 28001 Madrid, Espagne
- [Conditions d'utilisation du site web](#)
- [Politique de confidentialité](#)
- Juridiction et droit applicables : juridiction espagnole, cours et tribunaux de la ville de Madrid.

•urbanitae

ANNEXE – PROMOTION TEMPORAIRE DE RÉCOMPENSE DOUBLÉE

Pendant la période comprise **entre le 1er octobre et le 31 décembre 2026**, Urbanitae doublera les récompenses ordinaires prévues à l'article 6 des présentes conditions.

Pendant cette période, les récompenses seront les suivantes :

- Premier investissement de 500 € à 1 500 € : 50 € pour chacun.
- Premier investissement supérieur à 1 500 € et jusqu'à 3 000 € : 100 € pour chacun.
- Premier investissement supérieur à 3 000 € : 150 € pour chacun.

Pour bénéficier de la récompense doublée, **l'inscription de l'utilisateur invité via le lien personnel de parrainage et son premier investissement devront tous deux être réalisés pendant la période promotionnelle.**

Une inscription effectuée pendant la période promotionnelle n'ouvrira pas droit à la récompense doublée si le premier investissement est réalisé après la fin de cette période.

Toutes les autres conditions du programme de parrainage restent inchangées.

À l'issue de la période promotionnelle, les récompenses ordinaires prévues dans les présentes conditions s'appliqueront de nouveau.